

**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****2025-025****DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATIONAL DES ECRINS
POUR UN EMPLOI DE « SENSIBILISATEUR NATURE » POUR L'ETE
2025**

Séance du : 12 mai 2025

Date de convocation : 05 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents ou représentés : 7

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, SIONNET Anthony

Pouvoir de : -

Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per,

Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR « SENSIBILISATION NATURE SUR LES ESPACES NATURELS
DE LA GRAVE » POUR LA PERIODE DE PRINTEMPS/ ETE 2025**

Depuis une dizaine d'années et particulièrement depuis la crise du Covid-19, la fréquentation estivale des milieux montagnards de la commune de La Grave a considérablement augmenté, atteignant par exemple près de 40 000 visiteurs/an sur le plateau d'Emparis.

Ces évolutions de fréquentation génèrent des altérations irréversibles sur les écosystèmes les plus sensibles, tels que les lacs, les zones humides et les pelouses d'altitude.

Un arrêté municipal a été pris sur le Plateau d'Emparis, situé en zone Natura 2000, pour encadrer les pratiques et mieux protéger les espaces naturels. Par ailleurs, d'autres secteurs de la commune semblent également vulnérables à l'évolution de cette fréquentation estivale.

Toutefois, la commune manque de moyens pour faire connaître cette réglementation et les bonnes pratiques associées. L'emploi d'un sensibilisateur aux milieux de montagne permettra de proposer aux habitants et aux visiteurs de notre commune des moments d'échanges, afin d'attirer les consciences sur l'impact de certaines pratiques et activités via une approche dynamique et « humaine ».

Des animations portées sur la faune et la flore de la commune pourront également être proposées.

Coût de l'embauche d'un « sensibilisateur nature » = 9450 euros TTC

*(Comprenant poste chargé à hauteur de 2850€/mois *3 = 8850€) + Achat équipement sécurité montagne (ou prime équipement) = 300euros = 400 euros, et remboursement des frais de déplacements = environ 300€)*

Coût du projet	Montant
1 ETP pour 3 mois (poste chargé)	8850€
Equipement du personnel (matériel sécurité – radios secours...)	300€
Frais de déplacements et repas	300€
TOTAL	9 450 €

Plan de financement prévisionnel		
Aide fonctionnement du Département	Prévisionnel : 4725 € Statut : en attente de l'instruction des dossiers juin	50 %
Subvention du Parc national des Écrins dans le cadre de l'application de la charte	2362,50 €	25%
Autofinancement	2362,50 €	25 %

La commune met également à disposition une chambre dans la maison des saisonniers à titre gratuit.

La commune de La Grave demande au Parc national des Écrins un financement à 25% pour l'animation nature et la sensibilisation estivale.

Ainsi, l'emploi d'une personne pour la saison estivale (mi-juin à mi-septembre 2025) permettrait de réaliser les actions suivantes sur les zones les plus fréquentées de la commune :

- Information des usagers sur les itinéraires à parcourir et les précautions à prendre en tant qu'usagers de la montagne (règles de sécurité élémentaires, comportement à tenir lors de la traversée d'alpages et face aux chiens de protection...)
- Sensibilisation des usagers sur les bonnes pratiques de randonnée en lien avec la fragilité des écosystèmes montagnards
- Information du public sur la réglementation en vigueur (pas d'action de police mais rôle de sensibilisation auprès du public)
- Maraudage et veille sur les activités de pleine nature, recensement des actions pouvant altérer les milieux naturels
- Réalisation d'animations sur la faune et la flore locale pour rendre compte des enjeux patrimoniaux et promouvoir la découverte du milieu montagnard
- Renfort ponctuel pour la mise en œuvre de l'étude de fréquentation menée sur Emparis depuis 2022 par l'animatrice Natura 2000 (comptages de pratiquants et enquêtes de perception pour améliorer la gestion du site) et appui pour le déploiement du protocole sur le secteur du Goléon

AR Prefecture

005-210500633-20250512-2025_D025-DE
Reçu le 16/05/2025

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'opération.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour :

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- donne son accord sur le projet et la demande de financement,
- autorise le maire à lancer une offre d'emploi et à signer un contrat en CDD pour 3 mois.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 7

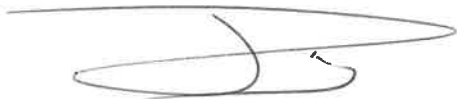
Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC



Le secrétaire de séance
Alain FAUST



Visé en Préfecture le :

Transmis le :

Affiché le :

Date de retrait de l'affichage :